L'ABEILLE.

[illegible] MAGNE & CO. [illegible]

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

[illegible] pour la feuille, payable [illegible] pour l'année, dix piastres pour la feuille [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par [illegible], payables d'avance pour toute l'année, lors[illegible] voudra la faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible] continué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine [illegible] le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents [illegible] insertion subséquente. Tout changement [illegible] considéré comme annonce originale, devra [illegible] comme nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes [illegible].

[illegible] pour l'année aux annonces—Les marchands [illegible] magasins de détail, $60; [illegible] Compagnies d'Assurances et autres institutions, $80, les agents pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commission, $90. Ces abonnements [illegible] d'avance.

[illegible] des navires, leurs avis seront mis à [illegible] trois fois par semaine.

[illegible] les mariages, et les décès, les articles [illegible] l'attention du public à des ventes, [illegible] les articles signés par [illegible] annonces de bénéfice &c. &c., [illegible] annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle [illegible] admis, paieront le double [illegible] ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire [illegible] d'un ahonnement à l'année, telles que ventes [illegible] par autorité de justice, ventes de plantations, [illegible] esclaves marrons, animaux épaves ou [illegible], &c., &c., seront portées au compte séparé [illegible] prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

[illegible] ANNONCES le feuille sera publiée, à moins [illegible] prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou [illegible] répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'a[illegible] du public, faisant insérer chaque jour de [illegible], pendant la saison des plaisirs, [illegible].

[illegible] de candidature à des emplois pu[illegible] d'une nature politique, paie[illegible] ordinaire.

L[illegible] VERITE EST GRANDE ET PREVAU[illegible]. Il est notoire que 150,000 pilules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les [illegible] mois.

[illegible] notoire qu'elles ont été administrées dans beau[illegible] cas pour prévenir les mauvais effets des pilules [illegible] médecines de charlatans par lesquels plu[illegible] mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure, et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hasard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, s'occupant fort peu des conséquences, pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, s'occupant fort peu des conséquences, pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement [illegible] dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang ou des fluides animaux.

Douleurs rhumatismales, scrofula, érysipèles, jaunisse, brûlements d'estomac, malaises du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtés, [illegible] et l'épine, au dessus du cœur et de l'estomac, goître interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, vertiges, enflures des glandes du cou, de l'estomac, [illegible] maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules de salsepareille pour le sang est médecin et [illegible], reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, [illegible], Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. (Voir les directions qui accompagnent les boîtes.)

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de [illegible] et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les [illegible] et les plus délicats et par les personnes de tous âges, sans aucun dérangement dans leurs occupations, et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire [illegible].

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou [illegible], selon la quantité prise n'affaiblira pas le système [illegible] une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et rénovateur du système qui ait jamais [illegible].

[illegible] le plus efficace pour les maladies [illegible] par le mercure ou les minéraux dans les cas [illegible], &c.

[illegible] toutes les occasions où elles [illegible] elles ont produit un bon effet, [illegible].

[illegible] qu'une boîte de pilules de salsepareille [illegible] composée de salsepareille [illegible] les maladies ci-dessus.

[illegible] la seule place où l'on puisse [illegible] dans la Nouvelle-Orléans est au No. [illegible].

AVIS.—R. B. SYKES, exécuteur dûment [illegible] pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, [illegible] ses services à ses amis et au public [illegible].

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.

MARRONNAGES.

AVIS.—Détenu à la Paroisse de St-Jean-Baptiste un nègre anglais, nommé BEN, paraissant âgé de 22 ans, grand et mince, disant appartenir à Mr. Pierret Sandt, du Bayou de [illegible]. Le propriétaire est prié de le retirer en [illegible] les frais.

St Jean-Baptiste, 5 Juillet 1839.

A. LUMINAIS, Shérif.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation de la négresse [illegible] ou MELACED, de la taille [illegible] 5 pieds et 3 pouces, parlant anglais [illegible] mince de corps; elle a reçu une [illegible] au côté gauche du nez et âgée d'environ [illegible].

SAMUEL STEWART,

enc. Faucher et Duplantier.

$25 DE RECOMPENSE.

Parti marron le 21 juin dernier, de la plantation de John Nolan, esq. huit milles au dessus de Baton Rouge, le nègre BURRELL, âgé de 25 ans, de la taille d'environ 6 pieds et [illegible] pouce, très droit, bien formé, et de figure [illegible] ayant très peu de barbe, et ayant [illegible] d'Arkansas, parle bien l'anglais et le français [illegible] sera donnée pour son arrestation [illegible] de cet Etat.

G. A. BOTTS.

AVIS.—DETENU à la geôle de la Paroisse St. Jean-Baptiste, un nègre disant se nommer ABRAHAM, et appartenir à Mr. John Lewis, habitant les Attakapas, de 60 [illegible] âgé de 25 ans et ne parle qu'anglais.

Paroisse St. Jean-Baptiste, 27 juin 1839.

A. LUMINAIS, Shérif.

$25 DE RECOMPENSE.—Est parti marron de l'habitation de Mr. Théo. Fav. de [illegible] Marie, un nègre nommé ARTUS, âgé [illegible] très noir, front découvert, [illegible] dents gâtées, portant un chapeau en laine. [illegible] qui le livrera aux soussignés ou le [illegible] dans une des prisons de cette ville aura [illegible] récompense.

FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOS,

19, rue St. Louis.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne en Janvier dernier, la [illegible] JANE, âgée de 30 ans, de petite taille, portant la tête haute en marchant, [illegible] bien [illegible] parlant anglais et un peu [illegible] On pense qu'elle est cachée [illegible] à vapeur. Elle appartenait en dernier lieu à [illegible] Beauregard. La récompense sera donnée [illegible] à la geôle de la ville, ou à

P. H. MONSSEAUX,

[illegible] rue des Remparts, entre Conti et Saint [illegible]

25 jn

$30 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la boulangerie de Daquin frères, le 13 mai [illegible] nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds [illegible] pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes [illegible] la droite plus que la gauche, la chevelure [illegible]. Il a emporté un habit de drap noir presque [illegible] et environ $300 presque tout en or.

DAQUIN BROT.

NOUVELLE MEDECINE.

Pilules du Tomate Mélangées

Du Dr G. R. PHELPS;

Entièrement Végétales.

MEDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies ainsi qu'un substitut au calomel, dans les [illegible] et affections bilieuses.

[illegible] recherches sont faites d'une combinaison [illegible] nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à modifier et étendre ses effets, [illegible] la meilleure médecine altérative et cathartique découverte jusqu'à ce jour. Ils ont été essayés [illegible] dans les cas de scrofula, dyspepsie, [illegible] fièvres bilieuses, pierres, rhumatismes, [illegible] diarrhée, affections nerveuses, enflures [illegible] toute description, constipations, coliques [illegible] &c.

[illegible] sont aussi un antidote contre les maladies [illegible] et épidémiques, pour prévenir la [illegible] et des affections du foie et des fièvres [illegible] climats chauds [illegible] le meilleur cathartique, dont on puisse faire [illegible] pays. Les marins trouveront [illegible] infaillible contre le scorbut, et les voyageurs pour[illegible] en servir comme la meilleure médecine con[illegible] des climats malsains. Pour médecine [illegible] est, sans contredit, la meilleure que l'on [illegible] jusqu'à ce jour.

Les vertus particulières de la plante de tomate a [illegible] l'attention de la profession médicale [illegible] et un grand intérêt s'étant manifesté [illegible] de ses facultés médicales, le propriétaire [illegible] se jouir des satisfaisants [illegible] pilules au public, confiant qu'il [illegible] bien des ce que l'on a découvert.

Les certificats nombreux des guérisons obtenues par [illegible] qui en ont fait usage, ainsi que les témoignages [illegible] plusieurs médecins qui les ont prescrit, confirment [illegible] opinion. La demande croissante et l'approbation [illegible] leur a donnée est une preuve additionnelle de leur mérite et de leur utilité. En présentant cette médecine au public, préparé avec soin et selon [illegible] chimiques et thérapeutiques [illegible] avec lesquels elle est formée, le propriétaire [illegible] la place de ces médecines [illegible] garantie qui abondent dans le pays, et [illegible] laquelle elle a été reçu par les [illegible] dans cette opinion.

[illegible] de cette importante découverte, [illegible] mode de son opération, [illegible] qui peuvent être obtenus [illegible] qui vendent ces pilules.

[illegible] Douce, pharmacien, rue Royale, [illegible] St. Philippe, No. 279: chez A. A. Peyroux [illegible] en gros et en détail, No. 125 [illegible] entre St. Louis et Conti; P. J. Berlin, marchand de drogues, No. 112, Vieille-Levée, et E. A. Fuliansie, agent en général, [illegible], Place de la Bourse, près le bureau de la Poste.

AVIS aux Pharmaciens

[illegible] pots de pharmacie en porcelaine, de 9½ pouces [illegible] or et noir, et étiquettes, forme nouvelle.

41 Flacons bouchés, de 1 once à 2 onces, avec étiquettes vitrifiées et lettres noires.

6 grand vases pour devantures, de 12 à 15 pouces, le tout de la fabrique de Pochet-Deroche, à vendre par

H. GAILLARDET,

86, rue de Toulouse.

CONCOMBRES et oignons marinés—60 boîtes et 30 barillets, à vendre par

E. & J. ANDREWS, 20 Gravier.

TRAITES sur Kentucky, à vendre par

G. BUCHANAN & Co, 68, Camp.

ETATS UNIS D'AMERIQUE—Etat de la Louisiane.—Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Ce quatorzième jour du mois de juin de l'an mil huit cent trente neuf et le soixante trentième de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

Par devant Horatio Davis, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il a été convenu de former une société limitée, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de cet Etat, passé le 13 mars 1837, intitulé "Un Acte pour autoriser les sociétés limitées et anonymes et pour le gouvernement d'icelles." Une société limitée est par les présentes formée, laquelle sera réglée de la manière et dans la forme suivante, savoir:

1o. Le nom et le titre de la dite Société [illegible] "L'Association du Bateau à Vapeur Brillant de la Nouvelle-Orléans."

2o. Cette association est formée dans le but de faire naviguer le bateau à vapeur nommé le Brillant, de la Nouvelle-Orléans, comme bateau de passagers et de fret sur les eaux de la Louisiane, ou toutes autres eaux des Etats-Unis ou sur les côtes des Etats Unis.

3o. Le montant du capital de cette Association est de treize deux mille piastres, divisé en quarante actions de huit cent piastres chaque. La totalité du susdit capital a été payée en comptant par les membres de la dite Association ci-après nommées, le dit montant étant le même que le prix primitif du susdit bateau Brillant et les dépenses pour réparations et améliorations faites au susdit bateau.

4o. Les noms des associés et le montant qu'ils ont respectivement porté dans cette société limitée est comme suit:

1. Duncan F. Henner, de la paroisse de l'Ascension pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	$2,400
2. Henry McCall de la susdite paroisse, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
3. John Slidell, de la Nouvelle-Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
4. Christopher Adams, fils, de la Nouvelle-Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
5. William Hamilton Avery, de la Nouvelle-Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
6. John S. Preston, de la paroisse de l'Ascension, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
7. John Stephen David, de la paroisse St. James, pour deux actions, mille six cent piastres	1,600
8. John S. Armand, de la susdite paroisse, pour deux actions, mille six cent piastres	1,600
9. Paul Hébert, de la paroisse d'Iberville, pour une action, huit cent piastres	800
10. Aaron Hart, de Pittsburg, pour dix sept actions, treize mille six cent piastres	13,600
	$32,000

5o. Cette société commencera le jour de la date des présentes et ses opérations se termineront et ses affaires et ses comptes seront balancés et clos, à l'expiration des douze mois qui suivront la date du présent acte.

6o. A une réunion de cinq membres de l'Association, convoquée d'après une annonce publiée pendant deux jours dans une des gazettes de cette ville, il sera nommé trois Directeurs, pris parmi les actionnaires, lesquels Directeurs composeront le bureau d'administration. De la même manière il sera choisi un agent pour la dite société.

7o. Le bureau des Directeurs de la dite Association aura plein pouvoir et autorité de faire et établir des règles ou règlements qui ne seront pas contraires au présent acte ou à la loi précitée en vertu de laquelle cette société est établie. Ils auront le droit spécial de régler la manière de faire naviguer le susdit bateau, d'agréer le cours de ses voyages, le temps de son départ et de son retour, d'établir les prix, &c.

Le dit bureau aura aussi le droit d'examiner les comptes du susdit bateau, soit par lui même, soit par son agent, et généralement de surveiller, contrôler et diriger l'emploi et l'administration des fonds, et à ce but il sera autorisé à donner les instructions qu'il jugera convenables, à l'agent, aux officiers et autres employés du susdit bateau.

Les directeurs seront pareillement autorisés à remplir les vacances (pour le temps non-expiré) qui pourront survenir dans leur nombre, soit par mort, démission ou autrement. L'agent du dit bateau résidera à la Nouvelle-Orléans et suivant les règlements du dit bureau, collectera les dettes dues à la société, et poursuivra celles en litige au nom de la dite société; et pareillement réglera les débours de ses fonds pour toutes dépenses nécessaires pour faire face à toutes réclamations justes; et en conformité aux dits règlements, seront tenus des livres justes et exacts des comptes, opérations et transactions de la dite Association, dans l'office qui sera choisi dans cette ville par le dit bureau.

9o. A l'époque déterminée par le présent acte pour la durée de cette société, ses affaires seront réglées, liquidées et balancées par le bureau des directeurs de la dite société dernièrement élu ou par le membre ou les membres survivants du dit bureau.

10. Les personnes à qui sera confiée la susdite liquidation feront un état complet des dettes et des crédits de la société, et seront tenus de régler et de payer toutes les justes dettes de la dite association, lesquelles dettes seront payées des fonds de la dite société, et conjointement du dit bateau, ses gains et bénéfices, et quand les dites dettes auront été payées, de répartirent d'une manière juste et équitable entre les actionnaires ou leurs représentants légaux, au prorata de leurs actions respectives, la balance des fonds appartenant à la dite association; et afin d'effectuer la dite liquidation, les personnes qui seront chargées de la dite liquidation auront plein pouvoir de vendre le susdit bateau à vapeur, ses agrès et appareaux à l'encan, après en avoir donné avis préalable pendant une semaine, de la manière susdite, à tels crédits et à telles conditions qui leur paraîtront convenables, et auront aussi plein pouvoir de faire reçu pour tous recettes tous notes, obligations et crédits quelconques appartenant à la société, soit qu'ils proviennent de la vente du dit bateau ou des bénéfices ou autrement, pourvu que le dit escompte ne soit pas fait à un taux au-dessus de dix pour cent par an, et même de vendre telles notes, obligations et crédits à l'encan, après les avis d'usage, tous débits, réclamations et crédits appartenant à la dite société aux termes qu'ils jugeront convenables.

12. Cet acte de société est présentement basé sur le susdit acte de la législature de cet Etat, approuvé le 13 mars 1837, et les sociétaires ci-dessus nommés déclarent que la dite société limitée, déclarent, par les présentes, qu'il est de leur intention [en faisant cette société] de se prévaloir de tous les privilèges et immunités voulus dans le dit acte de la législature, et particulièrement du privilège d'exemption de toute responsabilité pour les dettes et obligations de la dite société au-delà du montant de la valeur [au pair] des actions pour lesquelles ils ont respectivement souscrit, comme il est prévu dans la huitième section du dit acte, et tous privilèges accordés ou responsabilités imposées par le dit acte devront être considérés comme incorporés dans les présentes.

13. La dite société choisit par les présentes la ville de la Nouvelle-Orléans pour son domicile et déclare que le capitaine ou commis du dit bateau, pendant qu'ils seront employés tels, ou l'un des deux, seront les agents de la dite association, en ce qui concerne la signature des connaissements et obligeront la dite société pour les marchandises reçues à bord du sus-dit bateau.

14. Les actionnaires de la dite société auront le droit de voter par procuration dans toutes les élections pour directeurs et de se faire représenter par procuration dans toutes les réunions d'iceux quelconques.

Fait et passé en l'étude, à la Nouvelle-Orléans les même jour, mois et an que dessus en présence de Barthélemy Vallès et Théodore Flavius Thienemann, témoins domiciliés en cette ville qui ont signé avec les parties et moi le notaire.

Original signé—John Slidell—Wm. H. Avery—Henry McCall—John S. David—C. Adams Jr.—J. S. Armant.

Aaron Hart, de la ville de Pittsburg, comté des Alleghany, état de Pensylvanie, est dans les présentes représenté par son fils Jesse Hart de la Nouvelle-Orléans, d'après la procuration ci-annexée.

AARON HART pour

JESSE HART.

Duncan F. Hennen ayant quitté la ville avant de signer, est dans les présentes représenté par Hennen fils, par lettre ci-annexée. DUNCAN F. HENNEN

pour MINOR HENNEN.

Paul Hébert ayant quitté la ville avant de signer, est représenté dans les présentes par Bernard Laudumier par lettre ci-annexée. Bd. LAUDUMIER

pour PAUL HEBERT.

JOHN S. PRESTON, pour ISAAC J. PRESTON, son chargé de faire.

B. VALLS—THEOD. F. THIENEMANN—HORATIO DAVIS, Not. Pub.

Pour copie conforme.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1839.

(Signé) HORATIO DAVIS,

Not. Pub.

17a—2jn—1m.

ANDREWS & BROTHERS,

MARCHANDS A COMMISSION,

No. 50, rue du Camp—Nouvelle-Orléans.

J. J. ANDREWS,

Z. ANDREWS,

E. L. ANDREW.

16 juillet

MAIS—1300 boisseaux maïs en bonne condition en débarquement du steamer Meteor, à vendre par

GODFREY LAWRIE & SMALL,

12 at 28, Vieille Levée.

COLLEGE DE VERSAILLES.

SENTANT la nécessité de faire participer un plus grand nombre d'enfants au bienfait de l'éducation, le collège de Versailles a fixé le prix de la pension à $300 pour un enfant, et à $250 pour deux ou plus. Voir le prospectus que l'on trouve chez Mr. A. Moret, libraire, rue Royale. 8 jt

AVIS.—Les propriétaires de la ville Lafayette, sont requis de donner une description de leurs propriétés aux soussignés assesseurs des taxes pour 1839, ou à la chambre du conseil de la ville Lafayette; en quoi faisant, ils s'épargneront beaucoup de difficultés.

HARVEY NORTON,
G. W. TUMSTALL,
W. R. B. WILLS. } Assesseurs.

20 août—3, 1ps

A VENDRE

LA BRIQUETERIE qui avait été vendue à Mr. Arroge, et dont la vente n'a pu s'effectuer par cause de la mort de l'acquéreur.

Cette briqueterie est située à la pointe en face de Carrollton, et se compose de deux arpents de face au fleuve, sur 80 de profondeur et cultivable à 60 arpents; ensemble 30 ESCLAVES petits et grands, tous d'excellens sujets. Les animaux, ustensiles et tout ce qui en dépend.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Pour de plus amples renseignemens, s'adresser à Messrs. Gunault & Delassus, passage de la Bourse, entre St Louis et Conti, ou à M. Grenier sur les lieux. 21 août

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.—On a besoin d'un surveillant pour un collège; on ne confiera cet emploi important qu'à un homme habitué à vivre parmi des enfants, et capable d'enseigner la langue française; s'adresser au bureau de cette feuille. 8 jt

A LOUER—Un troupeau de belles VACHES creoles, ensemble les écuries, charrettes et ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une vacherie. S'adresser à J. T. LAGUERENNE & Co,

8 jt 9, Toulouse.

COMPAGNIE DE BANQUE E DE L'ECHANGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

8 Juillet 1839.

LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le capital payé, qui sera payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le premier lundi d'août prochain [illegible].

R. BRENAN, Caissier. 9 juillet

MORUE—300 boîtes et 10 tambours, à vendre par EDW. SPRAGUE,

27jt 22, rue de la Douane.

FIEVRE TREMBLANTE—La mixture de Rowland n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir; Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvres rémittentes, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement d'estomac, jaunisse, dissenterie, diarrhé, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nlle-Orléans, et en gros par

JARVIS & ANDREWS,

24 m—6m Agent pour les Propriétaires.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—No. 41, rue du Camp.

CAPITAL................$500,000.

Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et des rivières a été accordé. En conséquence il sont préparés à recevoir des demandes.

E. L. TRACY, secrétaire. 26j

ROUES & BROUETTES, à vendre par

J. D. DENEGRE, 16, Douane.

BILLETS DU MISSISSIPI—Billets des Banques Union, Natchez ou Woodville [illegible] par

13 août HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

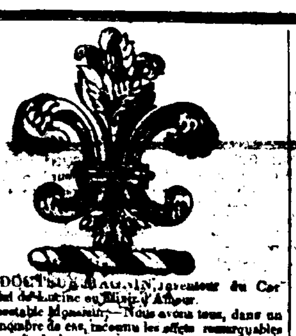

AU DOCTEUR MAGASLIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous empressons de vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la *prostration des fonctions productrices et la stérilité artificielle*; et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature vénimeuse; enfin c'est une des plus belles découvertes médical de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueurs, lassitude ou débilité, il est infaillible; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait restaurer la santé et la vigueur au corps. Mais ces vertus particulières et sa célébrité sont fondés sur la fertilité et la certaineté avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une descendance qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature venimeuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfans. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documents qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produisait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs* dans l'un ou l'autre sexe, et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloignés par le *Cordial de Lucine.*

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 63, rue Poydras. Prix, $4 la bouteille.

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public, que je recommencerai mon cours de danse, le 15 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remerciements à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

13 a.[illegible] J. DEVOTI.

DR. J. EVANS,

Old Galens Head, no. 12, Peck Slip, New-York.

☞ Une porte audessus de Water street, à main droite en descendant au dock.

La méthode improvée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, savoir: *la syphilis, gonorrhée, glandes, strictures, affections vénériales*, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiquée au dispensaire, no. 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 20 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensaire où on leur administrera un cours de médecine efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui languissent avec de graves maladies ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

☞ Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les audacieux pompeux du nombre incroyable de guérisons, (Nous n'en publions aucune. La ressemblance des noms peut conduire les étrangers à la mauvaise place; mais un peu d'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Galens Head Dispensary, no 12, Peck Slip, New-York.

☞ Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médecines, en donnant une description de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franc de port resteront au bureau de la poste.

N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

L'on peut obtenir des préservatifs à ce bureau.

Le bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou ailleurs.

JOSEPH EVANS, M. D.

Old Galens Head Dispensary,

No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans agrée particulièrement l'attention des capitaines de navires, des planteurs du sud et autres sur sa célèbre boîte de Minerve, qui contient un assortiment complet de médecines pour la vogue dans tous ses progrès et dans toutes ses formes. La boîte contient aussi un livre dans lequel est expliqué la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière qu'une personne peut être son propre médecin. Les marins et les planteurs devrait toujours avoir une de ces boîtes.

Prix pour une grande boîte	$15
petite do.	10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union. S'adresser franc de port,

JOSEPH EVANS, M. D.

Old Galens Head dispensary,

11 juin—1a. No. 12, Peck Slip, New-York.

BUCKNER & POUTE,

AVOCATS, Clinton (Mississippi.)

Références à Messrs.

ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & ROORHEES,
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT. } Nouvelle-Orléans.

20 m—6m

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES,

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi-jeux de 50 petits et 25 grand. Rue de Chartres, No. 104. 20 mars—6m

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs un produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui jusqu'ici ont paru, pour détruire les boutons, les rousseurs, les taches de la peau, enfin qui donnent au teint cette fraîcheur, ce velouté, ce coloris si recherchés. La personne qui voudra en faire usage, pourra être assurée qu'il ne contient aucune substance nuisible, et qu'il répond parfaitement aux vues des personnes qui pourraient employer cette composition, ayant été faite avec l'eau des sucs de plantes, et peut être appliquée sans crainte sur la peau la plus délicate.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir a été employée avec succès en Europe, et conserve sa même vertu sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à détruire depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les jeux observations qu'il peut assurer aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme. de la Vallière à la toilette comme rafraîchissant et conservant à la peau sa douceur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraîche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver la souplesse et le lustre des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçu d'excellente pommade du célèbre docteur Dupaytren, si bien reconnu pour empêcher la chûte des cheveux; plus, l'ovaier pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande ambrée; eau athénienne dite balsamique; mixture pour teindre les cheveux; extrait d'odeur pour le mouchoir; eau pour les fumeurs; pastilles de sérail pour parfumer les appartemens; encre à marquer le linge; eau à détacher; assortiment de savon d'avel ne, mousseux d'Arrowgine; de à le neige pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette faisant parfaitement les fruits; huile antique, assorties d'odeur; glaces assorties pour la barbe; peignes et glaces mignatures; peignes fins en ivoire et buit dit à retaper, dit écaille, dit à papillotes; modèles qui n'ont point encore parus; flacons pour mettre des sels pour le voyage; brosseries en toute genre; trousses de voyage.

Habillements d'enfans; chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et des plumes.

Grand choix de gants fillets et mitaines pour dames et enfans; évantails; épingles peintes et dorées; bouquets et guirlandes de mariée; souliers satin noire et blanc, dit maroquin couleur; sert tête pour le bain; sac éponge; taffetas gommé pour tabliers de nourrice; bas de fil d'Ecosse à jour, brodées et unies; chemises d'hommes, toile, percale, batiste; do. en couleurs pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches; vraie foulards de Chine brochés; mouchoirs de batiste pour poche; chapeaux noir et gris pour hommes; chaussettes fil d'Ecosse; bas de soie poisé et blanc; cieaux à ongles et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivés. 13 ja

A UNE audience de la Chancelerie tenue à New York pour l'état de New York, le vingt huit de mai mil huit cent trente neuf.

Par devant Guillaume T. McCoun, vice chancelier du premier circuit.—Jannin Mallet contre Charles Girard.—Comme il parait par une déclaration suffisante que le défendeur Charles Girard réside hors de cet Etat, mais qu'il réside dans un des Etats Unis, c'est à dire dans l'Etat de la Louisiane. Sur la motion de M. A. Rapallo, solliciteur pour le demandeur, on ordonne que le dit Charles Girard fasse faire l'entrée de son apparence, et la fasse notifier au solliciteur du demandeur dans l'espace de quatre mois, à commencer depuis la date de cet ordre, et qu'en cas de son apparence, il fasse mettre au greffe sa réponse à la plainte du demandeur, et qu'il en fasse remettre une copie au solliciteur du demandeur, dans l'espace de quarante jours après avoir reçu une copie de la dite plainte, et qu'au défaut de cela, l'on considère cette plainte comme avouée par le défendeur. Et l'on ordonne en outre que le dit demandeur fasse publier cet ordre dans la gazette de l'Etat, et dans le *New York Commercial Advertiser* et qu'il continue cette publication dans chacune des dites gazettes pendant huit semaines successives, au moins une fois par semaine, ou qu'il fasse remettre une copie de cet ordre au dit Charles Girard en personne, au moins vingt jours avant le terme ci-dessus prescrit pour son apparence.

(Copie) JOHN WALWORTH.

20 juin Greffier.

RECU en consignation et à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et St-Anne.

Livres de Droit.

PAILLET. POTHIER.
PARDESSUS. TOULLIER.

de Médecine.

Manuel d'anatomie, de Phrénologie Mérat, dictionnaire de matière médicale, Payen, chimie industrielle.

Sciences et Arts.

Physique de Desprets et de Pouillet, cours d'agriculture par Raspail, de de construction par Ganage, de de dessin industriel par Deville Thiry.

Plus: Un assortiment de Romans nouveaux des meilleurs auteurs.

AUSSI: Un grand assortiment de livres d'étrennes, et de livres de prières nouveaux. [illegible]

EAU DE VIE.—Les soussignés ont constamment en magasin, des eaux-de-vie supérieures, de la marque Pellevoisin ainé & co, de la Rochelle, et [illegible] par le navire Richmond;

45 demi pipes		
15 quarts de 20 barils	Eau de Vie Cognac, de [illegible]	
10 demi pipes		
15 quarts do 15 barils	Do.	Champagne de 1830.

[illegible] à vendre,

[illegible] BLANCHARD, HIMER & Co,

[illegible]

F[illegible] à vendre par

14a [illegible] ROBINSON, [illegible], Levée.

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

[illegible] des marchandises à envoyer à l'encan en donnant avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix auront limités resteront aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 20 rue de la Commune. 2 aml.

MAGASIN DE SELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établissement de Smith, Hubbard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récents du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qui avec leur fonds en magasin, forme un approvisionnement complet pour la saison, comprenant des articles de toutes descriptions et de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les objets suivans:

Selles de dames et demoiselles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do do.
Do. colombiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. citoyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Ceintures, mors, étriers d'épaulettes do. do.
Harnais de carosse et barrouche do. do.
Do. de gigs et à traits do. do.
Do. Jockeys, pedes et charrettes do. do.
Fouets de gigs, carosses et tandems do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planteurs et carosses do. do.

Belles extra, brides et traits de gigs do. do. selliers et cérdeaux pour gigs et carrosses do. do.; colliers communs et d'honneur; chaînes, crochets et colliers en bois bridés; cordeaux, déchargettes et colonnes; talons, sangles et tiess; garnitures; bordures; harnais, brides, boucleries de cuir; peau de cochon, &c. &c. mouton; do. de caribou et maroquin; sets de selle de toute description; sacs de tapis de Brussel et Valence; valises; superbes valises en cuir à cadre de fer; comeloire; ceintures à pistolets et pour argent; cuits d'étriers, &c. &c. &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtimens un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils offrent en main quelques charrues de fermiers de qualité supérieure et ont pris des arrangements pour en faire venir un approvisionnement dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

EXTRAIT composé de Tomate de Miles célèbre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué près de sept années et dépensés de fortes sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont à la fin parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux effets, sans exposer aux suites qui résultent de l'usage de cette drogue. Son principe est d'être un cathartic doux et efficace et composé: il agit aussi comme *tonic & diurétic* et diaphorétic. (Voir les directions qui accompagnent cette médecine.)

De son action, particulière et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence; et c'est surtout sur les sécrétions et les excrétions que son action se manifeste particulièrement. De cela l'on peut observer combien qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes biliaires, et qu'elle doit être employée particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses ou autres maladies provenant de la congestion ou engorgement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dispepsies et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine se décompose dans son opération, produit une circulation libre dans les artères accompagnée d'une légère perspiration. Elle n'affaiblit pas comme les purgations ordinaires, et cependant son action est plus générale et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, mais avec avantage, ce qui est incompatiblement admissible dans les cas d'anciennes maladies, car dans ces cas où l'on administre un remède violent, il ne produit que très rarement effet et tend à augmenter la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité; par exemple, qu'il guérira toutes les maladies et que lorsqu'on l'aura introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin auquel qu'il soit expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut dans bien des cas exempter le trouble et la dépense d'envoyer chercher leur médecin, pouvant produire les effets nécessaires dans le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, ce remède peut être pris par toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

Les personnes invitée à en faire l'essai,

ne sont point seulement les chefs de famille qui doivent l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, ceux qui ont vu et senti ses effets pernicieux ainsi que ceux qui croient que le calomel est la meilleure médecine; le ceux contre qui on l'a essayé toutes les nouvelles médecines [illegible] (depuis la fameuse médecine de cure all nostrums, qui l'on est sortis des grands collèges ou sociétés étrangères à l'humble médecine charlatane des docteurs A. B. C. F. Z.) sont invités à faire l'essai de cet article médicinale. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine soit par des certificats ou des articles de journaux, mais il est nécessaire de dire ce que l'on en pense dans les pays où elle est connue depuis plus d'un an. 2 a

ROULEAUX A FRICTION AMELIORES PATENTES de T. W. FIELD, manufacturer de [illegible] à hisser, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négociants et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangemens pour leur procurer les roues améliorées ci-dessus, à un prix au dessous de celui de l'ancienne invention, et qui la surpasse de beaucoup en force et en durabilité.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut lever facilement d'une pesanteur de 20 à 25 quintaux très facilement. Les négocians de New York et autres villes de l'Atlantique les recommandent fortement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New York, qui seront immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions: comptant lors de la livraison, ou 90 jours de crédit pour du bon papier.

REFERENCES.

Magasin d'inspection de tabac, New York,
Phelps & Peck, encoignure Cliff et Fulton,
Moran & Johnson, 117 rue Greenwich,
John C. Morrison & fils, rue Greenwich,
Thomas Suffran, Broadway. 3o

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits de toilette, robes, petits manteaux, pardessus, redingotes à la pèlerines, manchettes, gilets, pantalons, chemisettes, bottes, chapeaux et casquettes de diverses façons, petits cols, cravates, gants, mitaines, chaussures et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en casimir et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bonnets, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour manteaux, manteaux confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pelerines en mousseline et batiste brodées, dits brodés, mouchoirs de batiste brodés et garnis, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DECAUX,

12 dec—6m 75, rue Royale.

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

"Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis.

LE soussigné étant dûment autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle-Orléans, est prêt à assurer les bâtiments, bateaux-à-vapeur et leur chargements, ainsi que les maisons et autres bâtiments, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages que pourraient causer l'incendie. Il est aussi autorisé à ajuster et payer le montant des pertes qui pourront avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné. JOEL SMALL,

28oc—6m chez Godfrey, Lawrie & Small,

28, Vieille-Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—9 août 1839—No. 11979—Jean Prats vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu au bureau de T. Seghers, Esq. notaire public, mardi le dixième jour de septembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et on attendant toute procédure contre le personne ou ses biens est suspendue. Il est de plus ordonné que L. Eyma, Esq. avocat et procureur en loi, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,—Bureau du Greffier, N. Orléans, 9 août 1839.

10 août—3 A. GUYOL, Dép. Greffier.

ANDREWS & BROTHERS, Marchands à commission, Nouvelle-Orléans.

E. L. ANDREWS & Co, Marchands à Commission, Mobile.

J. I. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, New-York.

Nous sollicitons des consignations à nos maisons.

J. I. ANDREWS, résidant à New-York.
Z. ANDREWS, " Nlle-Orléans
E. L. ANDREWS, " Mobile.

12 août

CORDE D'EMBALLAGE—1000 rouleaux corde du Missouri, bonne qualité; 50 barriques lard assorti; 50 barillets beurre de l'Ouest; 7 boucauts tabac; 100 barils biscuit de pilote; 50 caisses confitures assorties; 100,000 cigares de la Havane, bonne qualité, à vendre par

GODFREY, LAWRIE & SMALL,

10 août 28, Vieille-Levée.

PROPHETIE!

LOUISIANAIS, amis, concitoyens et amoureux! rappelez-vous ceci et envoyez nous votre billet de $20. Edmund Charles & Co, ont résolu de vendre le billet qui gagnera l'Arcade de la Nouvelle Orléans, à leur bureau fortuné, no. 44, Arcade de Philadelphie. "Les oiseaux d'un même plumage, vous savez, se rassemblent, et soyez persuadé que le billet qui gagnera l'arcade de la Nouvelle Orléans sortira de l'Arcade de Philadelphie. Nous verrons."

Agence du courtage et bureau de commission, no. 44, Arcade de Philadelphie.

Edmund Charles & Co, ayant pris des arrangements avec Messrs. Sylvester & Co. de New York pour la vente des billets de la grande loterie de propriétés foncières et d'actions de banque, située à la Nlle-Orléans, [illegible] des ordres pour l'achat de billets et afin que ceux qui achètent en personne [illegible] jour du tirage, Edmund Chs. & Co, [illegible] une commission de 5 pour cent, qu'ils [illegible] sur les ventes qui auront lieu avant le 1er juillet et 2½ pour cent depuis cette date jusqu'au [illegible] après que elle ne [illegible] cette diminution [illegible] le [illegible] et leurs commandes [illegible] que le premier [illegible].

Billets.—$20 chaque.—Il n'y a point de [illegible].

Les ordres pour la campagne, contenant de l'argent pour l'achat de billets seront renvoyés par la poste de la [illegible]. S'adresser à

EDMUND CHARLES & Co.

[illegible] 44, Arcade, Philadelphie.

R[illegible]

[illegible]

[illegible] CH[illegible]

CL[illegible]

14a [illegible] N. F. GOMEL[illegible]

[illegible] pour le 1er août 1839.

[illegible]

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NLLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENT DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h. A.M.		Char à cheval à 5 h. A. M.	
Locomotive	6 " "	Locomotive	7 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " P.M.
"	2 " P.M.	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	8 " "	"	9 " "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHE.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Après 10 heures du soir, et jusqu'à minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant une piastre pour le voyage; mais après minuit ce sera à [illegible] $10.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partait auparavant à 6 heures, partira jusqu'à 6 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et continueront chaque heure. A 9 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, moins le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'est partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,

27 jt Ingénieur en chef.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES,

Situées à la NOUVELLE-ORLEANS.

LE TIRAGE AURA LIEU LE 1er. DECEMBRE 1839.

A JACKSONVILLE FLORIDA,

Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Floride.

SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS, à $15, $1,500,000.

Le prix de Vente des Billets est de $20 chaque.

SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York,—*Seuls Agents.*

Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, du Fulton et de Carrollton à la Nouvelle Orléans, au nom de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires, comme il appert par un acte passé par devant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 2 mai 1839, et les propriétés seront transférées sans aucune charge quelconque aux personnes nommées ci dessus comme commissaires, pour la sécurité du fortuné gagnant.

A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque du Phénix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub., relativement au transfer des propriétés des lots dans cette loterie.

609 LOTS GAGNANTS,

COMME SUIT.

1 Lot.—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 256 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue Gravier, 101 pieds, 11 pouces sur la rue du Natchez, et 146 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus florissante de la ville, vis-à-vis de 3 Banques, et dans le voisinage de l'Hôtel St-Charles et du CITY HOTEL, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an. Estimée, $700,000.

1 Lot.—Le superbe Edifice, connu sous le nom du CITY HOTEL ci-devant *Bishops' Hotel*, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 164 pieds sur la rue de la Commune et 140 pieds, 10 pouces, sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $25,000, et d'après sa situation centrale, pourra sous peu être porté à $50,000. Estimée, $500,000.

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 22, à toucher l'Arcade, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 16, à côté du No. 22, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 16, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 60 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—La jolie Maison No. 21, encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 26 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,000 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—La jolie Maison à 2 étages No. 339, dans la rue Royale entre Hôpital et Ursuline, mesurant 24 pieds, 1 pouce sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,000 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot de 250 Actions, Banque du Canal,				$25,000
1 Lot de 200	"	"	Commerce,	20,000
1 Lot de 150	"	"	Mech & Tra	15,000
2 Lots de 100	"	chaque,	Cité,	20,000
2 Lots de 50	"	"	Exchange,	10,000
2 Lots de 25	"	"	Gas Light,	5,000
2 Lots de 15	"	"	Mech & Tra	3,000
20 Lots de 10	"	"	de l'Etat,	20,000
20 Lots de 2	"	"	Gas Light,	2,000
200 Lots de 1	"	"	Louisiane,	20,000
200 Lots de 1	"	"	d'Orléans,	20,000
150 Lots de 1	"	"	Union Florida,	15,000

Il sera au choix des personnes gagnant les prix des Actions de Banque de recevoir, ou les Actions mêmes ou leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE.

100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 609 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le nombre de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et au No. 104, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (port payé,) contenant des remises pour une quantité de billets reçus, et adressés à

SCHMIDT & HAMILTON,

A la Nouvelle-Orléans.

Seront exécutés avec promptitude.

☞ Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner aux personnes, qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Floride), Avril 1839.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi définitivement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co. et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. De fortes avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New York et à Louis Roger & Co. au Havre.

New-York, 1er Janvier 1839 18f an

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les [illegible] plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er. janvier prochain. Le nom des propriétaires et quelques autres noms de fantaisie par lesquels leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui sont assez grandes pour l'a lecture, et ceux où on ne pourra le faire auront un chiffre de renvoi, et on trouvera ces noms dans la marge de la carte à leurs chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées, ce qui lui donnera une apparence pittoresque.

Sav JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité

AVIS.—La Banque des Négocians discomptera les billets payable le 1er Décembre prochain déduisant 20 pour cent sur les billets renouvelable échéant après cette date.

Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier.

Banque des Négocians, le 20 mai 1839.

20 mai

EN débarquement du Gén. Fey et à vendre par les soussignés

5 malles chemises de coton en couleur et blanches; 4 de peaux de veau ciré, peaux de moutons vertes et rouges pour doublures et 1000 paires avant pieds de bottes. HERBAULT FRERES,

24 jt 70, rue Royale.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 Leçons.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délinéateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les chambres qui seront ouvertes tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, spécialement au Trémé, et Boulangers.

Le Professeur applique la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée à toutes fois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

EN débarquement du navire Marengo du Hâvre et à vendre par B. Lacoste, rue Royale, no. 102, fromages de gruyère, pâte grasse et tête de mort, sardines à l'huile par demi boîte, du véritable Coffe; [illegible] un assortiment de marchandises choisies, tel que toiles fines en gomme, et en coton, crêpe noir et blanc, écharpes, mantilles et manteaux, gants longs et courts et filet pour femmes et pour enfans, jaconas noir et couleurs boutons de nacre, peignes à rétaper à papillottes et à petits, épaulettes de fil écru et en coton blanc, [illegible] crêpelé, cannelé, première qualité, [illegible], [illegible] et coton noirs, bleus et gris pour femmes et enfant, chale barnagé et crêpon 6-4, 9-4 et 4-4, robes à garniture et parfumerie de toute espèce.

Toujours un magasin un assortiment de vin en barriques et en caisses des crûs ci après, Chateau Lafitte, Chateau Margaux, Chateau haut Brion, St. Julien année, St. Emilion haut Sauterne, Sauterne haut Barsac, et Barsac, bouchons longs et de [illegible] premier choix, le tout à des prix très modérés. 20 jt

GRILLES DE CUISINE PATENTEES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus [illegible] la facilité et la commodité, ont gri[illegible] surpassent toutes celles qui ont été inventées [illegible] ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.

57, rue du Canal.

[illegible] prend la permission de référer aux Messieurs [illegible] qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod, [illegible]
[illegible] J. Poison, [illegible]
[illegible]
J. W. [illegible], [illegible]
J. H. Lovelock, [illegible]

12 a

[illegible]

[illegible] BLANCHARD, HIMER & Co.

[illegible], rue Bienville.

[illegible] PILULES, Composées de [illegible] AUX LECTEURS.

LA santé ou les forces accordées aux constitutions faibles et débilitées; par conséquent il suffira de dire que le sirop et les pilules composées de salsepareille [illegible] en purifiant le sang.

La grande vente de cet article a prouvé le fait: que nous pouvons vivre pendant une sanité avancée et conserver une bonne santé si nous avons le soin de *ne point nous laisser entraîner la fluidité de la vie.*

De toutes les mauvaises habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un abaissement temporaire, ainsi ses effets dans les maladies. L'on voit un soulagement passager, mais c'est aussi l'on diminue la sensibilité; elle produit une torpeur et un engourdissement des maux et symptômes, mais elle en aggrave les causes.

N'importe quelle docteur on consent; c'est une erreur de la saignée; n'importe quelle est la constitution ou l'âge, il faut saigner le malade; et la saignée augmentant ou dangereux, il ne peut respirer à l'aise, il faut qu'il soit saigné encore et encore.

Si le patient a de la richesse, de la folie, de la confiance ou il a la mode, il faut répéter les saignées. Des malheureux ainsi, l'inflammation cède, mais une maladie de faiblesse menace, il faut le saigner encore; et il est heureux s'il ne devient pas poitrinaire; il devient débile et il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrir sa santé, si jamais il peut la recouvrer. Quelque fois on l'envoi voyager, se lançant dans des climats étrangers, pernicieux effets et le climat à l'honneur de tout avoir rétabli sa santé.

Un malade, quelquefois une jeune fille, est attaquée d'hydropisie, on la saigne encore et encore jusqu'à ce qu'elle devienne plus pauvre, on contracte une maladie de poitrine. N'est-il pas vu que mes propres yeux? Ne l'ai-je pas vu s'évanouir sous la lancette et succomber? N'ai-je pas vu quarante années de sang tiré d'un malheureux dyspeptic parce qu'il avait l'esprit dérangé? Sa tête n'en est-elle pas devenue plus confuse—ne lui a-t-on pas enlevé ce sang; n'est-il pas tombé dans le délire et n'est-il pas mort en quelque huit heures? Ecoutez la voix de la raison et de l'expérience, vous qui êtes maintenant pris de cette fatale habitude. Apprenez que toutes les maladies existent dans le sang et que ce n'est point le sang qui cause les maladies; mais l'impureté du sang ou en d'autres termes la sérosité du sang, fluide fonctionnant qui est la cause des différents maux, douleurs et maladies auxquels le genre humain est assujetti.

Depuis la première introduction du sirop et des pilules composées de salsepareille concentrée, il est constaté la haute réputation qu'ils avaient acquise. Des malades qui s'étaient traînés une misérable existence depuis un grand nombre d'années et plusieurs qui avaient perdu l'usage de leurs membres par suite de rhumatismes ou paralysie, ont recouvré leur santé et une force après avoir employé ce remède pendant un tems considérable. De même aussi plusieurs qui avaient été attaqués par les maladies de peau, douleurs rhumatismales, de la tête et du visage, affections paralytiques, ulcères [illegible], enflures des glandes, douleurs de l'estomac et du cœur, rhumatismes chroniques, palpitation du cœur, respiration gênée, &c.

Ces célèbres sirop et pilules de Salsepareille, sont entièrement exempts de mercure, et point ne mêlées d'ingrédients dont les effets délétères soient opposés au principe système [illegible] comme un mode capable de purifier. L'on conserve la santé contre ces tous les chroniques et l'on doit manquer de changer le mode d'action ou d'améliorer l'influence de la médecine elle-même [illegible] avec les opérations de la nature ou hommage de manière qu'après un examen de [illegible] plus ou moins longs, selon la nature de la maladie, ou poison le moins toujours, alors la santé se réintégrera graduellement.

[illegible] un long exemple des heureux effets que l'on devrait obtenir [illegible] des maladies ci-dessus, [illegible] plus grandes qui [illegible] l'existence, nous avouons enfin parvenu à préparer le sirop composé de salsepareille pour lequel il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Les maladies qui cèdent au traitement alternatif, ainsi celles dites chroniques et celles qui prennent leur source de l'impureté du sang, tel que:

Scrofula ou King's Evil, Syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies de mercure causées par un abus de son usage, consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, scorbut, chancres, maladies de la peau, bile, dartres, boutons, ulcères, galle, démangeaison, &c. Il n'est pas de médecine qui soit un meilleur "*purgatif du printemps*" et qui puisse mieux rétablir ainsi que une forte attaque de maladie.

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour et forme partie des principaux administrés par la faculté ainsi bien que par la pratique privée.

Les pilules et sirop de salsepareille ont été employés avec succès dans presque toutes les maladies, autrement le corps humain est assujetti et pour les cas de bile et de maladies du foie, ainsi que des maladies qui les accompagnent, tels que bile, maux de tête, douleurs et oppressions dans la poitrine, étourdissemens, vertiges, d'estomac, perte de l'appétit, vents, aigreurs, &c. elles seront recommandées pour soulager promptement toutes affections jusqu'à la guérison. Pour l'usage de famille elle ne peut manquer une place plus de sécurité une satisfaction générale.

EXCELLENTE MEDECINE POUR LE PRINTEMPS.

Pour la purification du sang, la guérison et la prévention des maladies de rhumatisme, scrofula, salt rheum, &c.

Scrofula—[illegible] et décidés. Les [illegible] ont été reconnues depuis plus de deux cent ans, pendant lequel, sa réputation a toujours augmenté. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de Salsepareille concentré est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est infiniment supérieur aux autres décoctions faites de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicinales contenues de la racine sont extraites, sans que le principe curatif soit nullement affecté, et mêlé avec d'autres végétaux dont la valeur a été démontrée par les plus grands médecins de l'Europe, de Londres, d'Edimbourg et des E. U. La vente extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et est recommandée par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille au plus haut degré. Un témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leurs connaissances et leur réputation ont volontairement rendues témoignage de ses mérites et de ses vertus supérieures dans la guérison des maladies ci-dessus, savoir: Dr. Valentine Mott, Dr. David Hosack, Dr. T. Mitchell, Dr. W. McNeven, Dr. R. T. Kissam, Dr. F. Gosnelle, Dr. Watts, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Delafield, Dr. Francis Birg, Dr. Physic, Dr. Chapman, Dr. Chessman, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Buttricke, Dr. Hunt Dr. Dewey, Dr. Hare, Dr. James, Dr. Horner, Dr. Cox, Dr. R. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Harris, &c. &c.

Le propriétaire d'après que les témoignages ci-dessus ont suffi pour prouver ses mérites comme purificateur du sang et rénovateur du système qui ait été démontré jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies chroniques auxquelles le corps est assujetti que pourroit de la fièvre [illegible] l'impureté du sang ou de fluide animal.

Les personnes intelligentes admettront que les maladies dépendent de causes qui peuvent être traitées selon les principes physiques de la médecine.

Lorsqu'une maladie devient chronique, il faut varier le traitement selon les indications. Sous ces circonstances la médecine ordinaire ne peut être enlevant le physique dans ces circonstances ordinaires en variant les détails, et elle ne peut atteindre l'état de la maladie. La maladie dans cette condition a amené une diversité de traitement.

Le traitement empirique est suivi dans les cas de maladies chroniques et invétérées par les raisons ci-dessous.

Diverses combinaisons et préparations ont été employées pour combattre les maladies de cette nature, mais l'expérience a établi un nouveau système de traitement qui a prouvé avec succès dans les remèdes [illegible] la pharmacie et l'anatomie, la physiologie et l'histoire de ces branches qui constituent une [illegible] de la théorie et des principes de [illegible].

Cette [illegible] est préférable à l'ignorance—cette "lumière dissipe les ténèbres," et toutes les maladies véritables [illegible] les sciences et l'expérience; par conséquent, nous pensons qu'une [illegible] est un bienfait. Maintenant il semble exister quelques diversités d'opinion parmi les raisonneurs physiologiques, relativement aux qualités que possèdent les médecines végétales et minérales et de leur mode d'opération sur le système humain.

Sous le point de vue légal, nous admettrons que les végétaux sont plus souvent employés que les minéraux; car dans tous les cas découverts l'on a recours à des remèdes découverts qui sont ordinairement l'application de la Science. Ces faits sont des choses admises et qu'on trouve plus qui prouve l'utilité de la profession médicale, cependant, les minéraux et les végétaux contribuent aux besoins de la science.

Demandez au plus célèbre médecin quelle est le meilleur purificateur du sang? Il vous répondra la salsepareille.

Il suffit donc de dire, que les médecins la recommandent. Quelle plus grande preuve de ses qualités pourrait-on désirer?

Des nombreux certificats ont été reçus et l'on peut référer à des centaines d'exemples de guérisons remarquables qui n'ont jamais été obtenues par aucune autre médecine.

Vendu en gros et en détail au no. 96 rue de la Douane, Nlle. Orléans.

Ceux qui souffrent de rhumatisme, scrofula, érysipèles de la peau, enflure des glandes, maladies du mercure, des, prévenir des guérisons d'affections chroniques, &c.

Le propriétaire ne doute pas que le grand soin qu'il a apporté dans préparation de la salsepareille, cette confusion pour [illegible] de Boston formé, a tenir un composé parfait, et les faisant usage d'une mode de préparation étranger à tous les autres manufacturiers, il peut sans crainte dire qu'il a produit un article combinant toutes les matières médicinales de la salsepareille dans une forme plus efficace et plus concentrée que les autres préparations de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de la salsepareille qui ait jamais été faite, combinant toutes ses propriétés qui appartiennent aux divers qualités qui le composent, dans une forme concentrée, qui ne peut être altérée par la température ou l'atmosphère. La supériorité que réclame cette médecine sur toutes les autres préparations de cette nature, résulte de la possibilité de se procurer [illegible]. Nous croyons pouvoir dire d'après l'expérience, qu'une grande partie des vertus de la salsepareille s'en vont avec la vapeur, lorsqu'elle se décompose, ou en d'autres termes, que la trop grande chaleur empêche la concentration de ses principes actifs. Nous comme vous, il s'est concluant, après avoir été souvent trompé dans l'administration de cette médecine préparée selon les formes ordinaires et comparé le succès quelle a obtenue lorsqu'elle était préparée selon le mode actuel. L'on ne peut attribuer cette différence aux matériaux qui ont faisant pu être meilleurs dans l'une ou l'autre, parce que nous avons répété les preuves avec les mêmes médecins et ils sont toujours été les mêmes que ceux. Cette composition est donc recommandée aux médecins, comme matière médicale, possédant à un haut degré les propriétés toniques, altératives et diaphorétiques des plantes qui la composent.

Et temps et les états qui créent ces articles peuvent peut-être mieux entendre aux usage général, mais de telles objections ne devraient jamais avoir aucun poids lorsque la vie et la santé d'un individu sont en danger.

Les maladies auxquelles ce remède est applicable sont la scrofula, affections cutanées, chancres et particulièrement les maladies qui proviennent de l'abus du mercure, la syphilis dans son premier et second degré, ulcères chroniques et obstinés, provenant d'une condition vicié de l'économie animale, inflammation des os et des membranes, et particulièrement de cette maladie qui se observe sur le tibia et femur, le crâne et autres et quelque fois sur la tête. Nous ne connaissons aucun autre remède qui puisse guérir ces maladies aussi bien que le sirop composé de salsepareille concentré.

Il y a maintenant environ trois années que de salsepareille fut introduite en Europe comme purificateur du [illegible] des guérisons [illegible], à grand succès [illegible] [illegible].

L'on doit toujours prendre les pilules de salsepareille avec le sirop. Ces pilules purifient le sang [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

dentine, vers, stricture, maladies de mercure, abcès, dartres, ulcères, hémorroïdes, fièvres bilieuses, inflammation de l'abdomen, surdité, maladies de poitrines, faux tempéraments des membres, menstruation, goutte, vers, verrues, asthme, douleurs du foie, des reins, tic douloureux, et de la gaine.

Le sirop et les pilules de salsepareille ou pilules pour le sang sont recommandées par les plus respectables médecins qui connaissent la médecine.

1o. La principe vital est dans le sang.
2o. Le nourriture du corps vient du sang.
3o. Toutes les maladies ont leur source dans l'impureté du sang.

Tous les solides sont nourris et proviennent du sang—Tous les autres fluides sont apportés ou sécrétés du corps. Il est bien connu que le premier fluide du cœur, et du système circulatoire, par la circulation des autres parties du corps, et l'on peut l'apercevoir quelque temps avant de distinguer les traces des nerfs.

Le sang étant le nourricier du corps et le soutien de la vigueur, est aussi celle des maladies en général, mais comme c'est un fluide qui circule, il est plus ou moins uniformité que les parties solides, ou il est différent de ces chaînes des organes, ou les liquides qui circulent en même temps. Les missions de la fièvre n'a aucun effet sur les autres parties du système et il ne fait de dommage que lorsqu'il a atteint le sang; si le sang contracte une légère maladie l'on peut être assuré que la tenante avec laquelle il se retient pendant des causes, des générations de la suite des saisons, ainsi que les autres [illegible] &c. Les germes et fibres étant formés et nourris du sang, et les communications des solides étant coupés excepté par la circulation, il serait possible que de telles prédispositions aux maladies en les organes de la maladie doit l'existence. Si le sang est en désordre, l'organe qui est le plus faible et celui qui souffre le premier et le plus, et qui donne son nom à la maladie.

5o. Les douleurs et les maladies ont la même origine; par conséquent ils ont les mêmes noms.

6o. Les pilules de salsepareille et le sirop sont le seul mode de purifier le sang et d'extirper la maladie.

Il est évident que les médecines qui demandent des soins de la part du patient, ce qui donne des rhumes et elles sont presque toujours purgatives et fond ou humide, tel que le calomel, &c. ne sont point propre propre au corps et conséquemment ils ne sont qu'à la circulation, imprimant de nouvelles qualités. Il n'est pas nécessaire de se préparer pour les pilules et le sirop de salsepareille; l'on peut en prendre avec avantage dans tous les temps et dans tous les climats.

La théorie simple—simple passe qu'elle est vraie est renfermée dans ces propositions:

1o. Le sirop et les pilules de salsepareille guérissent toutes les maladies qui peuvent être guéries.

2o. Ils font disparaître les obstructions du foie et des intestins qui empêchent la circulation du sang et de ses fonctions vitales.

3o. Ils purifient le sang en augmentant ses efforts et emploient la maladie en donnant la force au corps de résister à la prédisposition des causes qui l'amène.

4o. Ils augmentent l'action des absorbants par lesquels les croissances morbides sont mises en circulation et ensuite expulsés du corps.

AVERTISSEMENT. Le sirop et les pilules composés de salsepareille concentrée ou pilules du sang, peuvent être obtenues pures au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, et nulle part ailleurs.

☞ L'on donne des directions en anglais, français et espagnol. 17 mai

SURDITE.—GUTTA VEGETABILIS, un remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs contrées de cet dispensaires de Westminster, pour les maladies des yeux et des oreilles, et pour lesquelles des lettres patentes ont été obtenues par M. Taylor, M. D. du gouvernement anglais, et le sanction qu'il a reçu de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins savants: Mr. Abernathy, Sir Astley Cooper, Drs. Ruston, Clarke, Drake et J. Loget, Auric &c. et d'autres célèbres et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Guta Vegetabile en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gouta Vegetabile peut être prouvé par plusieurs milliers. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui conférèrent le titre d'Auriste honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons que avaient été obtenues par le Guta Vegetabile. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, ainsi suffiront, il espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes de Unis des trois royaumes.

Dans la ville de Dublin, plus de 400 sourds ont été guéris par lui, et un deux cent avait été sourd pendant 20 ans. Dans la ville de Lyon (France) 186 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 99 ans et l'autre de 66. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenues dans le midi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivans:—Le révérend Jean King, curé de l'église de St-Jean à Manchester; devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre une cloche de multiple à quinze pas de distance. Cette affection augmentant de manière pour lui était surprenant pendant plusieurs années il employa des médecines inutilement, que le traitement reçu en avançait. Le Dr Drake lui recommanda et lui administra le Gutta Vegetabilis, et chose surprenante, il n'avait pas employé la seconde bouteille qu'il recouvra son entendement. Pour ses particularités voir les vérités de sa cure, le Journal Médical de Londres d'octobre 1836.

Le Dr. Andrews, d'Edimbourg en parlant du Gutta Vegetabilis dit: "J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans les cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'ouïe, produite par le froid et calculé à opérer un grand bien. En conséquence je recommande son usage généralement, convaincu que beaucoup d'autres, après une personne qui feront usage de cette découverte imparable, seront un bon résultat."

Le Dr. James, d'Amesbury, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de la société trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité, et bon marché.

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas où une personne qui était sourde sans cause, affligée depuis plusieurs années de surdité, accompagné d'un écoulement des oreilles, et d'une bourdonnement semblable au grondement du tonnerre, trois bouteilles firent disparaître ces symptômes et la personne recouvra son entendement.

Un praticien judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit-il, employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité, et je dois avouer que je n'ai jamais trouvé de remède aussi sûr et aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette affligeante infirmité. Vous possédez une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle. A. Morton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, et après avoir inutilement employé tous les remèdes qui lui avaient été recommandés à avoir été saignée par un médecin, une bouteille de Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup, et au bout de trois après elle était parfaitement guérie.

Thomas Homby, 48 rue Farrington, qui était lieutenant dans le 6e. régiment fut frappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état depuis. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant quatre années a recouvré son entendement après avoir employé six bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employée dans beaucoup de cas plus graves et ayant produit aucune espérance de guérison ou de soulagement par aucun autre moyen. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera un grand bienfait, et ceux qui ont perdu l'usage de l'ouïe, ou la raison de faiblesse recouvreront l'ouïe dans un peu de temps par des doses. Le Gutta Vegetabile est préparé selon la pratique régulière, ainsi qu'il est indiqué, ceux qui sont heureux selon leurs attentes à [illegible], et ils répliqueront en y ajoutant une [illegible] et de ceux qui ne l'auront point perdue mais seulement une [illegible].

Vendus en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—[illegible]

SOLUTION SPECIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les gonorrhées, glandes, strictures, irritation de la vessie, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, pierre, lumbago, débilité ou infirmité peuvent être guéris par cette médecine renommée des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines. Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui jusqu'ici ont été tirés par des mauvais traitemens. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes; elle prend chaque jour la place de ces remèdes injurieux tels que copahu, térébenthine, cubèbes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique; une récompense de £500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yoland". Il n'est pas nécessaire, après divers procédé, de faire d'autres commentaires, il nous suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai prescrit la résolution spécifique de Yoland à plusieurs de mes patients qui languissaient sous des maladies de lanées, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'ai jamais vu, et leur santé est bien rétablie.

H. LEY, M. D.

Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi.

Le Dr. Clarke a prescrit la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait coutume de les guérir avec des préparations de copahu et il est d'opinion que ce remède est sans pareil et qu'il en fera usage pour ces maladies.

Londres 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yoland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies de urètre et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No 96, rue de la Douane. 19m

DURAND & Co.,

GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES,

No. 26, Wall-street, New-York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banque des Etats-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet, dans tous les départements, pour la confection des billets de Banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise comme inventeurs des grandes améliorations qui se sont introduites dans les gravures des billets de banques, ont garantie de l'approbation générale, sans d'ailleurs les désigner des ordres qui leur seront confiés.

Le tour-ovalaire ou tout ouvrage de machine, est entièrement neuve et originale, construite expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a dévoué 20 années pour la confection de cet effet et qui un des meilleurs préservatifs contre la contrefaçon. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la difficulté et la variété des sujets, ils garantissent que le nouveau style surpassera tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX.

Pour une planche en acier de 4 billets,	$300
Pour une planche en cuivre, de 4 billets,	250
Impression par 1000,	[illegible]
Papier par 1000 feuilles,	25
Dessins pour port, avec compons, traites, &c., exécutés élégamment.	25

Des spécimens de l'établissement ci-dessus pourront être vus aux banques de la Nlle-Orléans.

19m—6m, 6m

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. BOSTOCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, ainsi que les lunettes d'or, et monture de diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'exactitude qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N.B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacostet Fauris, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, ou au magasin de Le Mub, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à cet art. 4 fev

PAPIER A LETTRE—En magasin un grand assortiment de superbe papier à lettre, auquel l'attention des commerçans est appelé, comprenant papier doré fin et blanc superfin, uni et rayé, de [illegible] couleur et la lettre [illegible] pour banque, fin blanc et bleu, pour enregistrer, prix à bon marché [illegible] de toutes sortes à vendre par DAVID FELT & Co,

10 août N. Y. [illegible], 34, Chartres.

HOTEL DE NEW BRIGHTON.

PASS CHRISTIAN, Miss.

Ce superbe établissement bien connu est toujours ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement en y ajoutant d'autres bâtisses, chambres à dîner, salle de bal, chambre de billard, salle pour les dames, écuries et maisons de bains. De grands efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez-vous. Il y a cinquante jolies chambres pour familles et l'on a préparé des logements et dehors pour les messieurs. L'on trouvera toujours des jolies chaloupes voilières ou pour la pêche ainsi qu'une bande de musique. L'on peut faire des parties de pêche et des excursions sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est entourée par plusieurs belles îles, parmi lesquelles se trouvent Cat Island, Ship Island, Horn Island et les Chandeliers.

Un sac aux lettres est déposé dans le bureau de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on pourra adresser. McDONNELL & WATERMAN,

11 ja Hôtel de l'Exchange.

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS,

De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne s'unit avec les bateaux pour la malle de la Nlle-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

☞ Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel	Bowling Green.
Bureau général de Poste	Nashville.
" " "	Mills' Point.
" " "	Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenn.

7 juil

AVIS D'ENCAN—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de meubles à pouvoir y faire des ventes de groceries et meubles, informent le public que leurs ventes pour ces objets auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui ne sera pas vendue le jour de la vente, à qui de sera par retirée immédiatement payera une piastre par semaine de magasinage, le premier mois passé au payant de même.

DEJOUX & FERNANDEZ,

13 juin 119, rue de Chartres.

MESSRS DEPOUILLY Frères & Co, présentement aux propriétaires de constructions, les habitants de la Nouvelle-Orléans, et ceux de la côte, que leur moulin à vapeur vient d'être mis en opération, et qu'à partir de ce jour, ils tiendront à leur disposition des plâtres calcinés de toutes qualités, ainsi que plâtre à enduire, à mouler à engraisser les terres &c. Ayant apporté tous leurs soins dans l'exécution des machines destinées pour l'économie du temps que pour rendre la fabrication du plâtre parfaite, ils peuvent en garantir la qualité supérieure à tous les plâtres importés du Nord, ayant l'avantage sur ceux-ci d'être tout récemment fabriqués et de ne contenir aucune particule de chaux, (qualité essentielle.) Ils s'attendent cependant leur prix au-dessous des plâtres non-embarqués. Offrant tous ces avantages, ils osent espérer en compensation le patronage du public qu'ils obtiendront par les soins qu'ils mettront à la préparation et l'activité à remplir les ordres qui leur seront donnés. S'adresser pour les ordres ou commandes à leur office, Exchange Alley, ou à la manufacture, encoignure Urquhart et Mangay sur le railroad Pontchartrain.

P. S. Des maisons avantageuses seront faites aux personnes qui donneront des ordres pour les villes et états voisins. 3 juil

MOULIN A SCIE A VAPEUR A VENDRE.—Le soussigné est autorisé à offrir en vente le MOULIN A SCIE, bien connu, appartenant au juge Hitchcock, situé au bas de la cité de la Mobile. Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir toute entièrement neuve. L'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud, étant bâti d'après les plus récents modèles. Les deux scies peuvent faire de 5 à 6000 pieds de bois par jour. Le bâtiment est substantiel et couvert en ardoises. La machine à blanchir est de la manufacture de Hoskins & Horton, patentées. Le droit de patente pour le comté de la Mobile sera vendu avec le moulin si l'acquéreur le désire. La machine pour blanchir de 5 à 6000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 100 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, distance d'environ 400 pieds on a droit au rivage qui est en face. Les maisons autour de la Mobile fournissent du cyprès en quantité et tout ce que le moulin peut faire sera bientôt vendu.

Le moulin et la machine à blanchir sont tenues en bon état et ils ont affaires aujourd'hui pour rapporter un bénéfice net de $20,000 par année.

Les conditions de la vente seront un quart comptant; la balance sera payé en parties égales dans 1, 2, 3, 4 et 5 ans, les billets portant l'intérêt légal de l'Etat de l'Alabama.

Aussi, 40 à 15 bons nègres, accoutumés à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, ou au soussigné en cette ville.

21 a GEORGE BEDFORD, 22 Bienville

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeur, à vendre par le soussigné.

Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus distingués de la Nouvelle Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie, au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, et que l'expérience lui a appris à modifier, et dont la vente l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à un nombre inespéré des malades attaqués de la goutte, des rhumatismes et de toute nature, tumeurs, maladies nerveuses, paralysie, &c. &c. Avec un appareil on peut administrer des bains médicaux sur place ou de vapeur et remplacer les bains achetés avec un bien moins cher qui est l'on paie par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage et par conséquent le sont dans des grands établissements, tels que prisons, hôpitaux, &c.

M. Gicquel avait à une époque rapprochée de son départ pour France, entre à traiter de ces appareils pour le faire confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissances des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandu en France, Allemagne, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de commerce et de son établissement, lequel il a réuni toutes les conditions de succès.

GICQUEL,

19 mai Encoignure Bourbon et St. Anne.

☞ Mme Gicquel ne pas chez et la belle maison [illegible].

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Négocians.—N. Orléans, 3 juillet 1839. Le bureau des Directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour cent sur le capital payé, pour les six mois derniers, et payables aux actionnaires ou à leurs représentants légaux lundi le 15 courant.

30 jul SAML. G. RELF, secrt. 3jt

PLATRERIE DE DEPOUILLY FRERES & Cie.—Plâtres calcinés à vendre par les soussignés, provenant de leur manufacture, nouvellement établie, qui est en plein exercice, s'adresser à la manufacture (rail road Pontchartrain) encoignure Urquhart et Mangay, ou bureau des ordres à la rue de Chet. rue St-Louis, ou chez Mr. Cuvillier, notaire, rue St-Louis, ou chez Mr. Fournet, orfèvre, encoignure Chartres et St-Louis.

27 juin DEPOUILLY FRERES & CIE.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 7 quantité le livre.—Bon vin à 4 escalins le gallon; 3000 livres de vieux cuivre; 600 livre de vieux fer, au magasin de ANT. MICHOUD,

10 [illegible] Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

CHANGEMENT DE DEMEURE—James Hepburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banques qui n'ont point cours, l'or et l'argent, actions, billets promissoires, traites.

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements sont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavau. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel St Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE—DR. E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Prévôtés et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir, affaires de cour de 10 du matin à 3 d'après. 14 jan—[illegible]

LEA BUNKER & Co.,

Marchands de produits à Commission.

A Philadelphie.

Références à MM. J. W. Zacharie & Co.,

Joseph Landis & Co.,

William & Lindley,

10m 3a Nouvelle-Orléans.

LES soussignés ont formé une maison de commission sur cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Himer & Co.

M. Samuel Moses de la Nouvelle Orléans, actuellement résident à Paris, est entré sous le commandite pour la somme de cinquante mille piastres.

THEODORE BARTLY BLANCHARD,

JACQUES HENRY HIMER.

[illegible] 26 Jue Bienville

EN débarquement du navire Mississipi et à vendre par les soussignés,

Mousselines et jaconats noirs,
Mousselines suisse et jaconats,
Mousseline à [illegible] et à doublure,
Mousselines et [illegible] brochée et unie,
Batiste d'Ecosse,
Batiste et linon de fil,
Flanelle en couleur,
Coton blanc de divers prix de à deux,
Toile d'Irlande par pièces et à pièces,
Bombazette et bombazine noire assorties,
Flanelle Blanche et rouge,
Bas d'Ecosse pour robes,
Crêpe noir et blanc,
Gants de soie noirs pour hommes et pour femmes,
do do écrue et blanc,
Bas de soie noirs et blancs, unis et à côtes,
Bas de femmes anglais et allemands,
Bas d'enfans de toutes les nombres,
Bas de fil et coton écru et blanc,
Mouchoirs pour deuil et châles hernani,
Mouchoirs batiste avec et sans ourlets,
Cravates de soie et mouchoirs noirs,
Rubans noirs,
Bretelles de tous les prix,
Boutons de nacre et d'os,
Soie à coudre pour tailleurs (par livre) coton à coudre et cordonnet,

Tailles et tellement Cartes et quantité d'autres articles qu'ils offrent à vendre à bas prix.

E. LEFEBVRE & Frère.

26 jt Enc. Chartres et Conti

A VENDRE, par le soussigné en gros et en détail aux plus prix les plus modérés:

40 barriques Vin de Bordeaux Médoc,
40 do do de Macédoine et Catalogne,
[illegible] Vin de toutes les qualités,
[illegible] do Madère sup. marsala;
[illegible] do Madère;
[illegible] jambons d'Amérique;
[illegible] sacs Café Java, Rio et St. Domingue,
[illegible] sel fin et gros;
[illegible] fromages de Grayère;
[illegible] Vinaigre,
[illegible] Huile d'olive;
[illegible] Genièvre, eau-de-vie, rum et whiskey,
[illegible] Kirch [illegible],
[illegible] Valentine et Winchester
[illegible] Kindle,
[illegible] Térébenthine,
[illegible] Peintures,

Un assortiment général de toutes espèces de comestibles.

S. LAFAPIE,

12a 70, Vieille Levée.

PLATS COTES—[illegible] à vendre par

14 s JOS. LANDIS & Co 14, Camp.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par

14 s JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS UNIS.—Pour le Bayou Sara et [illegible]—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Harry, ce bateau a toute une chambres séparées et commencera ses voyages samedi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine; et continuera à faire ce voyage, [illegible] le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

18 dec [illegible] ADAMS & WHITEAM.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Sewarth, est attendu à chaque jour; il fera ses voyages régulièrement du voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé, on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, ayant être expédié sans pas, s'adresser à bord ou à

PIERCE SHANNON & BROTHER,

20 nov 87, rue des Magasins.

POUR LE BAYOU TUNICA et les endroits intermédiaires. NASHVILLE, [illegible], le superbe bateau à vapeur [illegible], partira pour les lieux ci-dessus [illegible], tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les grandes commodités aux passagers, ses bouilloires ont été inspectées et le bateau a été trouvé en bon état. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,

3 déc 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas et les Opelousas.

Le nouveau GALINIAN, attendu à chaque jour, fera ses voyages réguliers de ce port à Plaquemine, où il se trouvent des voitures et autres pour le village des Opelousas. Tous les lundis matin, pendant la saison des eaux hautes. Les passagers trouveront toujours chez M. J. Dilion, des voitures pour les transports, et des moyens pour leurs bagages ou marchandises.

5 nov FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et la Bayou Sarah.

Le bateau LEVANT, nouvellement construit et meublé de première qualité, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera ses voyages ci-dessus mentionnés, et fera partir les mardis. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.

23 août J. S. COLLA, Agent.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui seront augmentés sous peu de 6, autres navires, qui seront au tout 12, ce qui permettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises à des plus bas prix.

YAZOO,	Capitaine	Trask.
MISSISSIPPI,	"	Beals.
LOUISVILLE,	"	Allen.
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldridge.
SHAKESPEARE,	"	Palmer.

Ces bâtiments sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagements pour les passagers. Ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix du passage est fixé à $90 sans vins et liqueurs. Pour tout le reste la table sera bien servie. Ils seront tous remorqués montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni le capitaine, ni les armateurs de ces bâtimens ne sont responsables pour les bijoux, espèces, argenterie, pierres précieuses, pour le manque des vitres, faïence, cuivre, au grand, cuivre de tonnellerie ou de ferblanterie, rouille sur le fer ou acier ou pour brûlure de paquets embarqués à bord, à moins que l'on ait pris au préalable un connaissement et que le prix en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à

JAMES B. HULLIN,

21 a 21, rue du Camp.

Ligne de paquebots de la Louisiane et entre Boston et la Nlle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour leurs voyages entre les ports ci dessus, les navires ont les plus fins de très convenables, les commandent de beaux emménagemens, et nous les enverrons aussi que possible pour cette ligne. Cette ligne est composée des navires suivants:

CAROLINE	415 tonneaux	capitaine	B. Loring.
GALENA	420	"	A. Lowell.
CONCORDIA	375	"	D. Eldridge
COLUMBIANA	305	"	S. Sterbs
CONCORDIA	356	"	Harding

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, de coton de cèdre chevillés en cuivre, et commandés par des hommes d'une grande expérience et de plus à ces avantages qui offrent des bâtimens de ce dans ce port. Les paquebots sont dignes d'attention des personnes qui ont [illegible].

Ces paquebots seront remorqués montant et descendant le Mississipi, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ et de retour. Les chambres sont commodes. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau [illegible] du passager [illegible] les bâtiments de cette ligne, [illegible] seront en outre [illegible] payer pour les avaries [illegible] de ces marchandises qui ne seront point [illegible].

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage, s'adresser à

JOHN A. MERRITT,

10, rue de la Commune, près des de Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises expédiées consignées à MM. A. C. Lombard & Co. [illegible] à Boston. [illegible]

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE. ORLEANS ET BALTIMORE

Cette ligne se compose de navires neufs, les avants qui ont été achetés exprès pour faire cette navigation, savoir:

Navire SEAMAN	Capitaine	Minor.
Barque MARY	"	Nickerson.
" IRAD FERRY, (neuf)	"	Sowens.
" SOLOMON SALTUS,	"	Letham.
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

☞ Ces bâtimens sont de première classe et ont des emménagements beaux et bien meublés; ils sont d'un tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore par le fleuve et pour les bâtiments par la rivière James, et ce fut sera expédié pour la destination respective par MM. Clark & Hogg, agents pour ladite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par le [illegible] seront à la charge des consignataires. Le prix de passage est fixé à $60. On fournira [illegible] dans toutes les occasions possibles [illegible] de remorquer leur monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEORGE BEDFORD,

22 oct—a 22, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

[Nouvelle Ligne]

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, désignés ci-bas.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 600 tons.		27 Nov
Navire Alabama, capt. G. C. Berry, 474 tons		11 Dec
Navire Arkansas, capt. E. F. Bardo, 627		18 Dec
Navire Sampson, capt. W. Hathaway, 500 tons		3 Jan
Navire Nashville, capt. J. Jackson, 540		23 Jan
Navire Huntsville, capt. J. Bunker, 600		5 Fev

Ces bâtiments sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouveront jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtiments seront toujours remorqués [illegible] et descendant le Mississipi. Il y a dans chacun des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleurs approvisionnements.

Le prix des passages à la chambre est de $90, sans vin ni liqueurs, les officiers et l'équipage ne fourniront pas de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à

E. O. AMES,

No. 48 rue du Camp.

☞ Ces navires ne seront pas responsables des casses, soit de verreries, quincaillerie, marbre, fer, graines, cuivre, le drain, ni des paquets ou objets à moins qu'on en a connaissement ne soit fait et signé au bureau des agents.

A LOUER.

MAISONS A LOUER.—Deux Maisons en granit, belles et spacieuses; ainsi à l'encoignure des rues Bourgogne et Ursulines, à louer. S'adresser à P. BOULE,

26 ja rue St. Louis.

A LOUER.—La maison en briques à quatre étages, [illegible] rue Bourbon. Les chambres en son deuxième étage [illegible] à [illegible]

LAURENT MILLAUDON,

16jt 160, rue Bourbon.

A LOUER.—Une maison et un jardin situé sur un lopin 64 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 130, étant entre les rues St. Joseph et Ursulines. L'on peut en donner possession immédiatement. S'adresser à

26 CHARLES OLSSG, 47 Royale.

MAGASIN DANS LA RUE CHARTRES A LOUER. On en donnera la possession au 1er. août prochain. S'adresser sur les lieux, au no. 56, rue Chartres.

20 ja—1m GOODMAN LEVY & Co.

A LOUER.—Le magasin No. 16, rue Bienville, à louer jusqu'au 1er novembre prochain. S'adresser au

[illegible] No. 14, rue du Camp.

A LOUER.—Un très beau magasin de dépôt, pour toute sorte de liquide. S'adresser à Bd. LAUDUMIER,

16 juin rue St-Louis, No. 16.

On demande une MAISON, située si c'est possible dans le carré que forment les rues Toulouse, Bourbon, Bienville et Levée. Un dire à l'adresse de A. Z. aux Cafés, boîte no 304, à la Poste. 14 juin

A LOUER—Une maison en briques, de commodités située dans la rue Conti, entre Bourgogne et Remparts, ayant de belles commodités pour une grande famille. Pour les conditions, s'adresser à

14 juin J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

A LOUER.—Le premier étage du no. 84 rue de Chartres, dont les grandes chambres de 25 pieds par 60, bien éclairé avec cheminées et derrière, à louer pour une ou plusieurs années du premier novembre prochain. On en donnera la possession dans le 10 juillet. S'adresser sur les lieux à DAVID FELT & Co. 15 juin.

A LOUER.—Une Maison à une étage, située à l'encoignure des rues du Bassin et Emmanien, Faubourg Annonciation. S'adresser à

25 ja LAURENT MILLAUDON,

160, Bourbon.

A LOUER.—Une Maison, située rue des Remparts entre les rues du Bayou et des Ursulines. S'adresser à R. BRUGIER.

15 mai

A LOUER.—Une maison, rue St. Anne entre les rues des Remparts et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER.

15 mai

MAISON A LOUER.—La rue de chemin et les deux étages, de la superbe maison joignant la Banque de l'Atchafalaya. L'on peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

25m E. GRONING & Co.

A LOUER.—La belle maison No. [illegible] rue Gravier. Pour les conditions, s'adresser [illegible] No. 75, rue du Canal. L'on [illegible] de suite possession immédiate.

A LOUER A BAIL ou par mois, Une Maison très convenable pour toute sorte de commerce. S'adresser au No. 16, rue Bâton Rouge.

8 mai [illegible]

A LOUER [illegible]
[illegible] Une maison [illegible]
[illegible]